



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240708-DELIB2024_073-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
08/07/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit juillet dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 11 date du 2 juillet 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants : 27
Présents (18) : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Tolfo.
Pour : 27
Abstention :
Opposition : Excusés avec pouvoir (9) : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffé), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), Mme Segueni (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).
Quorum : 15
Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.
Absente (1) : Mme Keskin.
Secrétaire : Mme Faure-Pinault

Objet : Attribution de subventions au titre du fonds associatif et de l'animation de la vie locale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024.036 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

- Au titre du fonds associatif :
 - o une subvention de 200 € au comité de quartier La Croix Rouge ;
- Au titre de l'animation de la vie locale :
 - o une subvention de 1000 € au Foyer Alice Avon.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Virginie FAURE-PINAULT